
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU**

Séance du 16 avril 2026

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lacanau, se sont réunis en séance ordinaire, au Pôle de l'Aiguillonne, sous la Présidence de Monsieur Laurent PEYRONDET, Président.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 11

Présents : 10

M. PEYRONDET Laurent, M. BORREGO Manuel, Mme MARZAT Pascale, Mme FRITSCH Corinne, Mme VISSIERE Christine, Mme LAUSSUCQ Vanessa, Mme LABBE Bénédicte, M. ORTIZ Serge, Mme VILLENAVE Christine et M. RIFFAUD Guy.

Absents et représentés : 1

Mme NAZARIES Annick qui a donné procuration à Mme FRITSCH Corinne.

Date d'envoi de la convocation le neuf avril deux mille vingt-six.

Mme LAUSSUCQ Vanessa, est élue secrétaire de séance.

DL16042026-01 : Installation Conseil d'Administration du CCAS de Lacanau

Rapporteur : Monsieur Le Président

M. le Maire, Président de droit du CCAS de Lacanau, rappelle que, par délibération en date du 30 mars 2026, après avoir fixé à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS de Lacanau, le Conseil Municipal a élu en son sein les 5 conseillers devant siéger au Conseil d'Administration.

VU les articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant la nomination par le Maire, parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapés du département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants,

VU la délibération DL30032016-11 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 concernant le nombre de membres du CCAS élus par le Conseil Municipal et nommés par le Maire,

CONSIDERANT la communication informant ces associations du renouvellement des membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, diffusée sur les supports de communication de la ville du 22 mars au 7 avril 2026,

CONSIDERANT les propositions effectuées par celles-ci,

M. le Président indique avoir nommé pour siéger au Conseil d'Administration

- Madame LABBE Bénédicte (représentant les personnes âgées),
- Monsieur ORTIZ Serge (œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion)
- Madame NAZARIES Annick (représentant des personnes handicapées)
- Monsieur RIFFAUD Guy (représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales)
- Madame VILLENAVE Christine (personnalité qualifiée)

M. le Président installe dans leurs fonctions les membres du Conseil d'Administration qui se trouve ainsi composé :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LACANAU	
Président de droit	PEYRONDET Laurent
Membres élus	BORREGO Manuel
	MARZAT Pascale
	FRITSCH Corinne
	VISSIERE Christine
	LAUSSUCQ Vanessa

Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présence de ce document ne constitue pas un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date de transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
033-263302127-20260424-DL16042026-01-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Membres nommés	LABBE Bénédicte
	ORTIZ Serge
	NAZARIES Annick
	RIFFAUD Guy
	VILLENAVE Christine

Le Conseil d'Administration du CCAS de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1^{er}

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS prennent acte de ces nominations et de l'installation des membres du Conseil d'Administration.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance

Mme LAUSSUCQ Vanessa

Le Président

Laurent PEYRONDET

Le Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
033-263-0227-2026-21-16042-01-1
Date de réception préfecture : 21/04/2026

Publié le **21 AVR. 2026** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le **21 AVR. 2026**

Accusé de réception en préfecture
033-263302127-20260421-DL16042026-01-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026